



CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P.)

Relative au projet de construction de

56 logements situés

41 avenue Roger Salengro et

20 avenue du Général de Gaulle

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Tel que le prévoient les articles R 332-25-1 et R 332-25-2 du code de l'urbanisme,

La convention signée est mise à la disposition du public

Elle peut être consultée :

- A la Direction du Développement Urbain de la mairie de Champigny-sur-Marne
15 rue Louis Talamoni – 94500 – Champigny-sur-Marne
- A la Direction Urbanisme de l'Établissement Public Territorial
Paris Est Marne & Bois
1 place Uranie – 94340 – Joinville-le-Pont